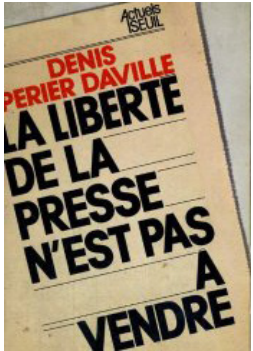


Un code et une instance

Un conseil de presse en France ? Une idée ancienne

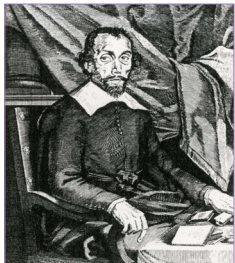


Depuis sa naissance fin 2006, l'APCP milite pour la création d'un conseil de presse en France. L'idée progresse, même si le rapport Sirinelli a conclu qu'elle ne faisait pas encore consensus. Les éditeurs sont les plus réservés, voire pour certains opposés. Il n'en a pas toujours été ainsi et la lecture des archives est intéressante. Dans les années 1960 et 1970 notamment, l'idée d'une instance dédiée à la déontologie de l'information était envisagée dans plusieurs cercles, comme il en avait déjà été question souvent dès... 1898.

En avril 1959, lors du congrès du SJF-CFTC à Paris, le secrétaire général André Tisserand propose « un code de déontologie de la profession » et « un ordre des journalistes chargé de veiller à son application » (le projet d'un « ordre » était défendu par le Syndicat national des journalistes dans les années 1930). En 1965, Denis Perier Daville, président de la société des rédacteurs du *Figaro* – et qui sera un des animateurs de la Fédération française des sociétés de journalistes créée en 1967 – réfléchit à un Code d'honneur de la presse. (*lire la suite page 4*)

Actualité

L'information « positive », attentes et fantasmes



Les médias sont-ils responsables de la sinistrose sociale, dans laquelle la France excelle ? Beaucoup le pensent et le sondage annuel de *La Croix* le souligne, ainsi qu'un récent sondage d'Harris Interactive : près des deux tiers des Français reprochent aux médias de ne pas faire assez de place à des « informations positives » et plus des trois quarts estiment que cela pourrait avoir « un impact direct sur leur moral »¹.

« L'information positive » fait parler d'elle, aujourd'hui plus qu'hier. Ainsi a eu lieu le 20 septembre 2014 la journée « Impact journalism day », associant plus de trente de journaux des divers continents (en France, *Le Monde* daté 23 septembre), en faveur

d'un « journalisme de solutions »² prôné notamment par le créateur du site Sparknews, Christian de Boisredon, cofondateur de « Reporters d'espoirs »³. Pourtant, l'information médiatique n'est pas « négative » par nature. On peut le constater dès 1631, avec le premier périodique français, la *Gazette* de Théophraste Renaudot. La presse locale et régionale, comme la presse professionnelle et spécialisée, n'existeraient pas si elles ne consacraient une part importante de leurs pages à des initiatives, des innovations, des services pour leurs lecteurs.

Les médias audiovisuels de masse ont toutefois modifié la donne, depuis quelques décennies seulement. En misant sans cesse sur l'émotion, le spectaculaire, les oppositions politiques et sociales, les polémiques, les faits divers, les catastrophes, etc. Une propension renforcée par l'arrivée des chaînes d'information en continu et le flot ininterrompu des sollicitations sur Internet. Certains (TF1, France 2 par exemple) semblent en avoir pris conscience. (*lire la suite page 3*)

1. <http://www.harrisinteractive.fr/news/2014/02122014.asp>. Lire aussi par exemple l'analyse du communicant Olivier Cimelière sur son blog <http://www.leblogducommunicant2-0.com/2014/12/09/information-positive-est-elle-un-fantasme-inaccessible-ou-une-voie-editoriale-possible/>
2. <http://www.la-croix.com/Culture/Medias/A-l-heure-du-journalisme-de-solution-2014-09-09-1203615>
3. <http://www.sparknews.com/en/video/le-journalisme-solutions-christian-deboisredon>

2015 : que cent lotus fleurissent...

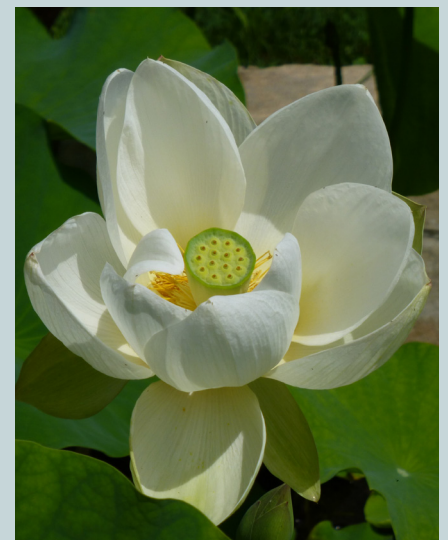
La symbolique chinoise associée au lotus et à sa fleur a inspiré les vœux de l'APCP pour 2015.



Lumière et pureté : les signes d'une information au service de tous.

Persévérance et constance : ce dont les militants de la qualité de l'information ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

Paix, gage de prospérité : sans elle, la sphère médiatique s'épuise dans des divisions stériles ; avec elle, les graines semées donneront cent fleurs.

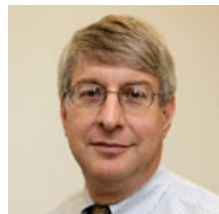


Jeu de rôle

La déontologie sur mesure

« Construisez votre code d'éthique personnel » : c'est ce qu'a proposé Tom Kent (éditeur chargé de la déontologie pour Associated Press), lors de la journée annuelle sur les « nouvelles pratiques du journalisme » de l'École de journalisme de Sciences Po Paris (8 décembre 2014). En filigrane, les notions d'adaptation à chaque cas et de « relativité » (question discutée) des règles déontologiques.

Tom Kent affirme tout d'abord que le besoin d'une boussole éthique est sans cesse croissant. D'autant que les journalistes côtoient dans les salles de rédaction *online* de plus en plus de personnes exerçant de nouveaux métiers, qui n'ont pas été formés à la déontologie journalistique. Et l'ère numérique pose des questions neuves sur les pratiques professionnelles.



Thomas Kent.

La déontologie journalistique, pour Tom Kent, serait à la dérive. Une solution : mettre à jour les codes, comme cela se fait régulièrement de par le monde. Mais les nouveaux journalistes demandent une déontologie

plus personnalisée et mieux adaptée aux nouvelles pratiques. Pour y répondre, la « Online News Association » a décidé de créer un jeu de construction pour que chaque journaliste l'adapte à sa « propre déontologie »

Build Your Own Ethics Code.

Le jeu se déroule en trois étapes. D'abord « douze principes non négociables », répartis en quatre catégories : « dire la vérité », « les conflits d'intérêts », « le public », « les comportements personnels ». Si vous êtes d'accord avec ces principes, vous pouvez continuer. Sinon, rebroussez chemin, sous-entendu vous ne faites pas du journalisme. Vient ensuite une question fondamentale : « Votre journalisme est-il objectif ou de point de vue ? » Si vous avez un point de vue, il faut que ce soit un choix assumé et qu'il soit transparent pour le public. On peut faire du bon journalisme de point de vue, mais il faut le mentionner. Ensuite viennent quarante questions spécifiques, qui peuvent être discutées selon les situations, les entreprises... (voir encadré). Une approche stimulante, individuellement et collectivement. ■ Patrick EVENO (président de l'Observatoire de la déontologie de l'information, ODI)

<http://www.odi.media/la-deontologie-sur-mesure/>

<http://journalists.org/>

<http://journalists.org/resources/build-your-own-ethics-code/>

<https://drive.google.com/?authuser=0#folders/0B83FVD7UtsFUNFNfeGpNX1ByRXM>

Des questions concrètes

Voici les principaux items du jeu « Construisez votre code d'éthique personnel » (dans le désordre et parfois regroupés).

L'interview, l'échange par courriel, les « chats », etc.
Dissimuler son identité de journaliste et caméra cachée.
Les stéréotypes raciaux, ethniques et de genre.
Les obscénités et vulgarités, le sensationnel et le « gore ».
Prix et concours.
Cadeaux et voyages de presse. Accepter de l'argent de mécènes et de fondations.
La censure.
La gestion des sources et la confidentialité.
Les conflits d'intérêts.
L'interactivité, les contenus générés par les publics, les commentaires en ligne.
Le traitement des discours de haine.

Le « data journalisme ».
Les activités politiques des journalistes.
La protection des free-lance et des fixeurs.
La gestion de la situation d'otage.
Les attentats.
Le traitement des suspects et des victimes.
Les suicides, les enlèvements.
Les enfants, leur représentation, images et interviews.
Les noms dissimulés et l'exigence d'information.
La vie privée.
Le plagiat, les citations, les mentions d'emprunt, les liens.
Photo et vidéo, montage, Photoshop, etc.
Information et publicité, où est la ligne de séparation ?
Droit à l'oubli, destruction des archives et des traces sur les réseaux sociaux.
Parler de sa propre entreprise.
Les rectificatifs.

Question écrite

Création d'un conseil de presse : Fleur Pellerin confirme son intérêt à faire de l'ODI le « socle » d'une « structuration plus poussée »



Paola Zanetti.

La députée de la Moselle Paola Zanetti avait déposé une question écrite le 27 mai 2014 (suite à la sollicitation des parlementaires

par l'APCP) sur les intentions du gouvernement pour la création « d'une instance de type conseil de presse ».

Dans sa réponse (publiée au *Journal officiel* du 9 décembre 2014), la ministre Fleur Pellerin écrit notamment : « L'ODI, créé en 2012 par des journalistes, des éditeurs, des associations de la société civile et des experts est une première étape très utile. L'observation des pratiques professionnelles et les échanges autour des questions de déontologie de l'information peuvent contribuer à une prise de conscience et inciter chacun à accroître sa vigilance. Cette dynamique pourrait utilement se développer et s'amplifier, et pourquoi pas devenir le socle d'une structuration plus poussée dans un deuxième temps. En revanche (...) il ne serait absolument pas opportun que les pouvoirs publics imposent unilatéralement la création d'un conseil de presse ou de toute instance de régulation. En raison de la spécificité française du droit de la presse et des médias, l'intervention de l'Etat dans cette matière sensible compromettrait la légitimité de l'instance de régulation aux yeux des professionnels eux-mêmes ». Une précision. Il n'a jamais été question à ce jour pour l'APCP de demander aux pouvoirs publics « d'imposer unilatéralement » une instance. L'APCP s'en est toujours tenue au rôle de « facilitateur » de l'Etat dans ce domaine. Elle réitère sa demande à la ministre de jouer les médiateurs avec les principales parties concernées ; comme cela a été fait utilement, par exemple, en Belgique francophone avant 2009.

■ Y. A.

« Marketing relationnel »

Jérôme Bouvier contraint à quitter son poste de médiateur



Jérôme Bouvier.

Jérôme Bouvier, médiateur de Radio France depuis décembre 2009, a dû quitter ses fonctions fin novembre 2014.

Contrairement à ses prédécesseurs, le nouveau PDG Mathieu Gallet – ancien conseiller des ministres Christine Albanel et Frédéric Mitterrand – ne semble pas croire à la nécessité d'une médiation entre les rédactions de Radio France et leurs auditeurs.

Coincidence ? Le jour de son départ, un directeur chargé du « marketing relationnel » a été nommé. Mathieu Gallet ne paraît pas penser l'information sous l'angle de sa qualité et comme un service public dans le service public, notions qui ne font sans doute pas partie de ses « choix structurants »¹...

De nombreux journalistes de Radio France, notamment la société des journalistes et de hauts cadres des rédactions, se sont inquiétés de ce départ non remplacé, souhaitant au contraire le maintien de la fonction ; Jean-Christophe Ogier (secrétariat général à l'information) a été désigné comme intérimaire². Le Cercle des médiateurs de presse a aussi exprimé publiquement son inquiétude. Après la prise de position du ministère de tutelle sur la volonté patronale comme condition de l'aide au développement des médiateurs, ces craintes sont justifiées. Jérôme Bouvier sera finalement remplacé, mais avec quels appuis au sommet de l'entreprise ?

Dans un ultime message sur le site « Espace public » qu'il a créé pour les auditeurs, Jérôme Bouvier dresse un rapide bilan de ses cinq années dans la fonction. « *Sans confiance, nos médias ne sont rien ! écrit-il notamment. A quoi servons-nous si le nécessaire lien de confiance entre les journalistes et leurs publics est rompu ? Il suffit de vous lire pour voir à quel point cette confiance est aujourd'hui mise à mal. Pour [la] préserver, pour la restaurer, il faut du travail, de la rigueur, de l'indépendance, de l'honnêteté, de la liberté, de l'irrévérence si nécessaire, de cette curiosité en tout cas qui éloigne des vérités moutonnières* ». ■ Y. A.

1. Cf l'article d'Alexis Delcambre dans *Le Monde* du 9 décembre 2014 <http://abonnes.lemonde.fr/actualite-medias/article/2014/12/09/mathieu-gallet-veut-preparer-radio-france-a-des-choix-structurants-4537574-3236.html>

2. La fonction de médiateur est incluse dans le Contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat actionnaire, mais pas dans le cahier des charges signé avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Actualité ... (suite de la page 1)

L'information « positive », attentes et fantasmes

Sur le fond, deux ressorts basiques du journalisme poussent en permanence à une production de nouvelles « négatives ». D'une part le principe même de l'événement d'actualité imprévu : la plupart du temps il est une rupture avec la « normalité ». Qui se soucie des trains qui arrivent à l'heure ? « Quand un chien mord un banquier, ce n'est pas un événement, quand un banquier mord un chien, oui », dit l'adage journalistique. D'autre part, le journalisme se conjugue avec la « loi de proximité » : le public est réceptif à ce qui est proche de lui, ce qui le concerne. Parmi les composantes de cette loi, la proximité « psycho-affective », qui indique que ce public est sensible à l'amour, au sexe, à la mort, la haine, la violence... Depuis l'aube des temps, la vie des sociétés (que sont censés rapporter les journalistes) n'est pas un eden, *Homo homini lupus*...

Décrire la réalité sous un jour uniquement positif reviendrait à rapporter une réalité virtuelle. Le site Atlantico a relaté début décembre l'expérience d'un site d'informations locales russe, qui n'avait publié pendant une journée que les points positifs se rapportant à chaque information ; et avait perdu les deux tiers de son public...¹ Mais décrire cette réalité sous un jour principalement négatif ne rend pas non plus compte de l'immense champ du mouvement, dû à l'intelligence et à l'activité humaines. Entre « la vie en rose » chère aux régimes autoritaires et le culte de la noirceur, un équilibre peut être trouvé. ■ Yves AGNÈS

1. <http://www.atlantico.fr/atlantico-light/site-information-ne-publie-que-infos-positives-et-perd-majorie-lecteurs-1891584.html>

Agenda

L'assemblée générale de l'APCP

L'APCP tient son assemblée générale le 15 janvier 2015 *. Une occasion pour tous ceux qui s'intéressent au rôle de l'information dans la société de la rejoindre. Avec la remise de rapport Sirinelli en février 2014 et en octobre la prise de position constructive de la nouvelle ministre, avec aussi les élections municipales et européennes du printemps, l'année 2014 aura été « politique ». Marquée aussi, hélas, par une détérioration continue de la qualité de l'information et partant de la confiance des publics. Face à ces sollicitations, le silence quasi général des médias et l'immobilisme qui prévaut dans leurs structures professionnelles ne cessent d'inquiéter pour l'avenir.

* 18h à la Ligue de l'enseignement, 3 rue Récamier, 75007 Paris. <http://apcp.unblog.fr>

Une journée de « critique des médias »

L'association Acrimed (Action-critique-médias) organise le 31 janvier 2015 sa première « journée de critique des médias » à Paris *, sur le thème : « L'information, l'état des journalismes, l'avenir des médias, c'est notre affaire ! » Syndicats, associations, « forces politiques » et tous les « insoumis de la critique des médias » y sont conviés. Acrimed dénonce notamment la « prolifération des informations aux yeux bandés » et « des journalistes sous contraintes ».

* De 14h à 21h30 à La Java, 105 rue du Faubourg-de-Temple, 75010 Paris. www.acrimed.org, acrimedinfo@gmail.com

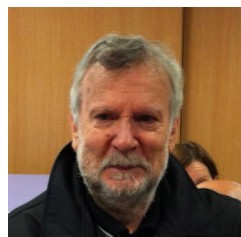
L'assemblée générale de l'ODI

L'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI) réunira son assemblée générale le 11 février 2015 *. 2014 aura été une année de renforcement pour l'ODI : un deuxième rapport, riche et instructif, en octobre ; de nouveaux membres, personnes physiques soucieuses de la qualité de l'information et personnes morales qui estiment le travail de l'ODI utile et nécessaire. Parmi ces dernières, des médias (France Télévisions, *Le Monde*, *La Montagne*, *Sud Ouest*...) et des organisations professionnelles (FNPS, SPIIL, Fondation Varenne, groupe Audiens...) se sont engagés.

* 18h à la Ligue de l'enseignement, 3, rue Récamier, 75007 Paris. <http://www.odi.media/>

Un code et une instance ... (suite de la page 1)

Un conseil de presse en France ? Une idée ancienne



François Boissarie, ancien secrétaire général du SNJ.

Denis Perier Daville adosse ce code à un « conseil supérieur de la presse », qu'il propose d'élire en même temps que les membres de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels...

Fin 1969, le syndicat des journalistes Force Ouvrière adopte à son congrès de Balaruc-les-Bains une résolution qui invoque « *le désir des journalistes de participer directement à la gestion de l'information et de faire respecter dans la liberté les règles d'honneur de la*

profession » pour déclarer « *que la création d'un conseil national de la presse, inspiré des institutions semblables existant dans d'autres pays démocratiques, doit être envisagée* ». En janvier 1970, le Conseil de l'Europe invite dans une résolution² « *les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à encourager les organisations professionnelles à créer des conseils de la presse chargés de faire respecter une discipline librement consentie, ces conseils étant habilités à s'occuper des atteintes portées aux principes déontologiques par tout organe de la presse de ces Etats* ».

Dix mois plus tard, le Comité national du SNJ réuni à Mittelwihr consacre une partie de ses travaux au projet de statut de journaliste en Europe. Le rapport présenté aux participants³ propose de « *formuler une déontologie ou un Code d'honneur que ferait respecter un Conseil national de la presse ou de l'information. Celui-ci pourrait être composé par exemple d'un tiers de professionnels, d'un tiers de « forces vives » (c'est-à-dire des représentants syndicaux, universitaires, etc.)* ». Le troisième tiers n'est curieusement pas cité, mais on peut penser qu'il s'agissait des éditeurs.

Ceux-ci ont eux aussi travaillé sur l'idée d'une instance ayant certaines des fonctions d'un conseil de presse. La Fédération nationale de la presse française a proposé en 1971 la création d'un Conseil permanent de l'information⁴. L'objet de ce conseil aurait été de « *maintenir et de développer la liberté de l'information* » et de « *représenter les intérêts moraux de la Presse face à l'Etat, aux pouvoirs publics et à toute organisation internationale* ». Les questions déontologiques sont abordées dans ce projet par le biais du respect de la vie privée. Le texte prévoyait en effet que ce Conseil permanent pourrait être saisi des « *réclamations présentées [dans le domaine du respect de la vie privée] par des particuliers, sous réserve que ceux-ci aient préalablement renoncé à s'adresser aux tribunaux* ».

Les rédacteurs du texte savaient que cette activité irait au-delà d'une seule thématique, puisque qu'ils donnaient à ce Conseil permanent de l'Information – et non de la presse, nuance importante – la mission de publier « *un rapport annuel de ses activités et de ses décisions qui établisse ainsi empiriquement une éthique et un code des Usages de l'Information* ». Ce projet a rencontré des oppositions tant au sein de la FNPF que des syndicats de journalistes. Ceux-ci craignaient que cette veille des comportements éthiques confiée à la seule FNPF n'offre aux éditeurs des occasions de « *fautes professionnelles lorsqu'ils voudraient accabler un collaborateur* ».

Depuis, les positions des uns et des autres ont évolué. Les éditeurs sont moins volontaires, et trois syndicats de journalistes (SNJ, CFDT et CFTC) sont désormais favorables à la création d'un conseil de presse. Et un partenaire, écarté des réflexions et des constructions des uns et des autres il y a quarante ans, se fait entendre : le public. ■ Pierre GANZ

1. *La Morasse*, 1er trimestre 1970.

2. <http://assembly.coe.int/ASP/XRef/X2H-DW-XSL.asp?fileid=15842&lang=fr>

3. *Le Journaliste* n°128 nov-déc 1970.

4. présenté dans *Le Journaliste* n° 134 nov-déc 1971.

Flashes

Interviews de dictateurs

Les interviews de dictateurs sont une vraie question d'éthique professionnelle. *Le Monde* a publié dans son édition du 13 décembre 2014 un entretien instructif avec Jean-Noël Jeanneney à propos de celle de *Paris-Match* avec Bachar el-Hassad. Un éclairage utile appuyé sur des exemples historiques. Et l'affirmation de la nécessité minimale d'un accompagnement journalistique qui limite le caractère « d'endoctrinement » des propos.

L'actu du Nord... en direct de Marrakech

« Délocaliser » le traitement de l'actualité du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie ou de Lorraine... au Maroc : c'est possible avec les « Gazettes » ou « Tablettes » éditées pour ces régions par un homme d'affaires lillois. Deux jeunes gens au statut de « volontaire international en entreprise » (VIE) sont employés depuis le début 2014 à Marrakech par ses sociétés, qui disposent ainsi du soutien de l'Etat aux entreprises se tournant vers l'international... Tout se fait par la communication électronique. Une astuce inédite (?) pour utiliser à son profit l'argent des contribuables, avec un vrai (?) journalisme de terrain...

<http://clubdelapressenpc.org/ecrire-sur-le-nord-pas-de-calais-a-partir-du-maroc-c-est.html>

Journaliste trop sincère ?

Marc Autheman a décidé d'attaquer son licenciement de la chaîne BFMTV où il présentait les éditions du soir et du week-end, a révélé *Le Canard enchaîné*. Son départ forcé serait la conséquence d'une lettre envoyée à son PDG, dans laquelle il dénonçait notamment « *la recherche de l'audience, la quête du buzz, la dramatisation excessive d'événements mineurs et une priorité donnée au sensationnel* ». L'article 3 de la convention collective de travail des journalistes prévoit bien que la liberté d'expression du journaliste trouve sa limite dans l'atteinte portée aux intérêts de l'entreprise. Une lettre adressée au dirigeant de sa société peut-elle être assimilée à une prise de position publique ? Et son contenu n'est-il pas, au contraire, favorable aux intérêts de l'entreprise que ce journaliste appelle à produire une meilleure information ?

Madagascar

L'Ordre des journalistes, un phénix affaibli



Gérard Rakotonirina, nouveau président de l'OJM.

13 décembre 2014 à Antananarivo : le nouveau conseil de l'Ordre des journalistes de Madagascar, présidé par Gérard Rakotonirina (de *Basy Vava*, l'un des plus anciens titres de la presse malgache), renaît officiellement. Créé 40 ans plus tôt, en sommeil depuis 2007, il aura bien du travail pour reconquérir une légitimité, panser les plaies de la division récurrente des journalistes malgaches et s'imposer dans la mise en œuvre d'un nouveau Code de la communication, attendu pour mai 2015.

Au commencement était le décret 74-014 du 21 mars 1974, portant organisation de l'OJM, instance d'autorégulation de la profession voulue par le pouvoir socialiste et sous tutelle de l'Etat, disposant d'une panoplie de sanctions (avertissement, réprimande, retrait de la carte professionnelle) susceptibles d'appel devant la juridiction administrative. L'Ordre avait pour mission essentielle de « définir un code de déontologie et de contrôler son application ». Il pouvait « intervenir à tout procès de presse ».

Il le fit, parfois même contre le pouvoir en place, mais sans doute pas assez souvent ni fermement pour acquérir la crédibilité d'une indépendance réelle. Il adapta au contexte malgache, en février 2001 avec l'appui de l'UNESCO, l'essentiel des dispositions de la charte de Munich, mais sans prendre les moyens pour que ce texte soit reconnu et efficient. Depuis 2007, l'activité a été quasi nulle si l'on excepte en 2009 l'inauguration d'une stèle lors de la journée mondiale de la liberté de la presse, à l'initiative du ministre de la communication, ancien journaliste, alors épinglé sévèrement par RSF ! Somnolence à l'abri d'un Code de la communication en cours de révision perpétuelle depuis 1990... et toujours sans effet.

La fin du régime de la Transition favorise en 2014 la reprise des chantiers de ce fameux nouveau Code, qui prévoit une instance de régulation compétente pour tous les médias, écrits, audiovisuels et numériques, et régulant aussi la publicité, l'ANRCM (Autorité nationale de régulation de la communication médiatique). Mais le projet de code prévoit aussi la relance de l'Ordre des journalistes, avec les attributions précédentes, auxquelles s'ajoutent la présidence de la commission d'attribution des cartes professionnelles et le suivi des embauches, licenciements et démissions de journalistes dans les médias. C'est le ministre de la communication (à qui revient par décret d'établir les modalités de fonctionnement de l'Ordre) qui initie le processus électoral par un communiqué du 2 août 2014.

Depuis des années, la profession s'est divisée en une multitude d'associations plus ou moins spécialisées ; un syndicat (minoritaire) est né en 2012. La campagne et l'élection controversée ne vont pas simplifier les choses lors de la désignation du nouveau président de l'Ordre. A l'issue du troisième résultat « définitif » annoncé et certifié pour le premier tour du 8 novembre, restent en lice Gérard Rakotonirina et Hervé Rakotozanany (Radio Don Bosco). Au second tour, le 3 décembre, 557 des 1203 journalistes titulaires d'une carte élisent le président avec 376 suffrages (70% des exprimés) contre 159 à son challenger. Entre les deux tours de scrutin se sont créées deux nouvelles associations contestataires : l'« Alliance des journalistes démocrates pour le respect du premier tour », et la « Confédération des médias privés ». La tâche de l'OJM pour « mettre de l'ordre » dans la profession s'annonce herculéenne.

■ Loïc HERVOUET

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Christine Menzaghi, secrétaire, cmenzaghi@laligue.org, 06 84 01 55 28

Kathleen Grosset, trésorier, kgrosset@gmail.com, 06 12 73 12 30

Union de la presse francophone

A Dakar, les Assises du renouveau et de la transparence

Réussir la refondation après quatre ans d'absence, dans la transparence après trop d'opacités : c'était l'enjeu majeur des 43^{èmes} Assises, à Dakar, de la plus ancienne (60 ans) et la plus importante (3 000 membres dans 115 pays) des organisations francophones de journalistes. Pari tenu pour le président international sortant marocain, Abdelmounaïm Dilami, qui a passé le relais au Sénégalais Madiambal Diagne (président du groupe de presse Avenir Communication), et pour le secrétaire général Jean Kouchner, artisan majeur de ce renouveau.

Pour la première fois depuis longtemps, les termes d'éthique et de déontologie ne figuraient pas expressément au programme annoncé. Mais la préoccupation était bien présente avec les thèmes actuels et majeurs des travaux : les jeunes et les médias, les citoyens acteurs des médias, l'économie des médias numériques, les pratiques du « journalisme de données », l'adaptation des formations aux nouvelles données, l'avenir des médias traditionnels...

Sérieux des ateliers donc, mais aussi mises en scènes novatrices et utilement spectaculaires. L'ouverture par le premier ministre sénégalais lui-même, avec message d'Abdou Diouf lu par son représentant personnel Hervé Bourges, qui retrouvait là le lieu de création de sa première école de journalisme en Afrique. La conférence sur « les défis du numérique » par un Youssou Ndour au mieux de sa forme : artiste mondial devenu patron d'un groupe de médias majeur (600 salariés), et ministre polyvalent du Sénégal, c'est lui qui a appelé à garder la substance du journalisme, quelle qu'en soit la forme, par l'éthique et la déontologie.

Et une séance de clôture inédite, où le président sénégalais Macky Sall, en lieu et place d'un discours convenu, a accepté le pari d'une interview en direct à trois voix de journalistes francophones, et de relayer auprès du Sommet des chefs d'Etat la « déclaration de Dakar » adoptée par l'UPF, dans laquelle celle-ci demande la suppression des peines privatives de liberté en matière de délits de presse. ■ L. H.